

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04967

Numéro SIREN : 842 758 740

Nom ou dénomination : A.B ETUDES

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2024 sous le numéro de dépôt 10043

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code de Commerce des Impôts)Désignation de l'entreprise **A.B ETUDES**Néant * ☐

SIRET

8 4 2 7 5 8 7 4 0 0 0 0 2 6

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012					
		014	016					
	Immobilisations corporelles*	028	030	15 634	8 190	7 444	10 641	
	Immobilisations financières* (1)	040	042					
Total I (5)		044	048	15 634	8 190	7 444	10 641	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	20 717		20 717	13 355	
		072	074	764		764	1 491	
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	086	8 422		8 422	12 461
	Charges constatées d'avance*		092	094				
	Total II		096	098	29 903		29 903	27 307
	Total général (I + II)		110	112	45 537	8 190	37 347	37 948
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		3 000		3 000	
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		300		300	
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134		10 146		9 467	
	Résultat de l'exercice		136		4 431		679	
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		17 877		13 446	
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		2 243		6 424	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		5 259		4 500	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 1 677)		172		11 968		13 578	
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		19 470		24 503		
Total général (I + II + III)		180		37 347		37 948		
REN	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
REN	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	ou créées au cours de l'exercice*	198		
REN	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.B ETUDES		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Néant * ☐	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217		218	105 559	94 997
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production stockée*			224			
	Production immobilisée*			226			
	Subventions d'exploitation reçues			230	11	3	
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	105 570	95 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	31 043	29 334	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE*)			243	798	788	
	Rémunérations du personnel*			244	47 871	42 745	
	Charges sociales			250	16 304	17 187	
	Dotations aux amortissements*			252	3 197	3 244	
	Dotations aux provisions			254			
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			256	1	1	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	99 761	93 298
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 808	1 702	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	431	809	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	139	94
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	807	120	
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	4 431	679
B — RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	4 431	314	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	807		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248			330	139		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de loyers d'option ; Part de loyers dispensés de réintégration (art. 237 septies C) 249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; (art. 44 octies A) 987 ; (art. 44 duodécies) 991			988	342		
Dédutions	Reprise d'entreprises (article 44. sexies A) JEI (44. sexies A) 989						
	ZRD (44. terdecies) ZRR (44. quindécies) 138						
	ZRD (44. quindécies) 139 ; Investissements outre-mer 344						
	Droits divers	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A) 655	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A) 643	643	346	350	
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B) 645	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C) 647	647	990		
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D) 648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641	641	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 352 ; Déficit col. 2 354			352	5 377	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 370 ; Déficit col. 2 372			370	5 377	372		

* Des déductions exceptionnelles sont exclues des dépenses dans la notice 2033-NOT-SD page 7

SASU AB ETUDES

SASU au capital de 3 000 Euros

Siège social : 42 rue des Etourneaux

33600 PESSAC

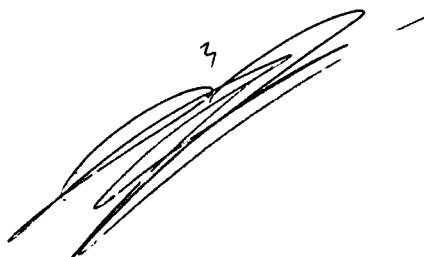
RCS : BORDEAUX 842758740

ANNEXES

Aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifié conforme le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the text 'certifié conforme le président'.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 37 347 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 431 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes et règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AB ETUDES

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros

Siège social : 42, rue des Etourneaux 33600 PESSAC

842758740 R.C.S. BORDEAUX,

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Monsieur BOULANGER Arnaud, actionnaire unique et président de la société AB ETUDES, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **105 559** Euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **99 762** Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **31 043** Euros au 31/12/2022.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 346** Euros au 31/12/2022.
- Les salaires et traitements ressortent à **47 871** Euros au 31/12/2022, et les charges sociales correspondantes à **16 304** Euros au 31/12/2022.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **3 197** Euros au 31/12/2022.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-431** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-139** Euros au 31/12/2022.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **4 431** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **15 634** Euros, les amortissements et
- provisions correspondants de **8 190** Euros, soit un montant net de **7 444** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **27 307** Euros.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **17 877** Euros.
- Les emprunts et dettes ressortent à **19 470** Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **105 570** Euros au 31/12/2022.

Le résultat d'exploitation s'établit à **5 808** Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultat Affectation

L'Actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **4 431** Euros.

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de **10 146** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **14 577** Euros.

L'Actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **14 577** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **14 577** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40% Dividendes</i>	<i>Revenus non éligibles à l'abattement Autres revenus distribués</i>
	0	
	0	
	0	

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

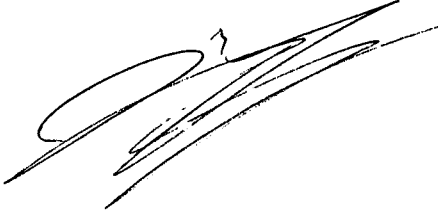
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à BORDEAUX
Le 19/06/2023

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes that form a cursive, abstract shape.

AB ETUDES
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 42, rue des Etourneaux 33600 PESSAC
842758740 R.C.S. BORDEAUX

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU
19/06/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Résultat Affectation

L'Actionnaire unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **4 431,39** Euros.

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de **10 145,55** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **14 577,34** Euros.

L'Actionnaire unique décide d'affecter le résultat de **14 577,34** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 14 577,34 Euros
-
-

Pour copie certifiée conforme
Le Président

